



## Communiqué

Date: 10.07.2017

---

# Le produit de la retenue d'impôt destinée à l'UE s'élève à 74,8 millions de francs en 2016

**Le produit brut de la retenue d'impôt perçue en Suisse sur les intérêts versés à des contribuables de l'UE se monte à 74,8 millions de francs pour l'année fiscale 2016. L'année précédente, il avait atteint 169,3 millions de francs.**

Selon l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'Union européenne (UE) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le taux de la retenue d'impôt perçue depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 se montait à 20 %. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, ce taux est passé au niveau maximal de 35 %. Le produit de la retenue d'impôt est versé à raison de 75 % aux Etats bénéficiaires. Le solde (25 %) reste acquis à la Confédération. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Confédération.

Le délai de paiement des retenues d'impôt effectuées en 2016 par les agents payeurs suisses sur les intérêts perçus par des personnes physiques domiciliées dans des Etats membres de l'UE est échu le 31 mars 2017. Le produit brut est réparti comme suit: le versement aux Etats membres de l'UE s'élève à 56,1 millions de francs, la part de la Suisse à 18,7 millions de francs; la Confédération reçoit 16,8 millions de francs et les cantons 1,9 millions de francs.

De plus, l'accord sur l'imposition de l'épargne permet aux bénéficiaires des intérêts de choisir entre la retenue de l'impôt et la déclaration volontaire des intérêts aux autorités fiscales. Quelque 350'000 déclarations ont ainsi été établies en 2016. Leur répartition par Etat membre de l'UE sera publiée bientôt sur la page web de l'Administration fédérale des contributions AFC.

Le 27 mai 2015 la Suisse et l'UE ont signé un Accord bilatéral sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). Sur le plan formel, l'accord est un Protocole de modification de l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE. L'EAR remplace ainsi les retenues d'impôt et les déclarations susmentionnées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Part des Etats membres de l'UE à la retenue d'impôt 2016:

Etat membre de l'UE	Retenue d'impôt UE en CHF
Allemagne	11'190'347.24
Autriche	5'354'454.26
Belgique	1'993'939.99
Bulgarie	166'670.66
Croatie	541'060.26
Chypre	681'472.52
Danemark	216'053.39
Espagne	2'399'181.86
Estonie	28'094.06
Finlande	223'716.53
France	6'257'265.56
Grèce	5'456'671.49
Hongrie	669'712.44
Irlande	265'679.33
Italie	9'975'971.20
Lettonie	126'001.19
Lituanie	112'028.69
Luxembourg	390'429.23
Malte	400'239.70
Pays-Bas	1'391'777.37
Pologne	338'839.68
Portugal	1'177'011.52
République tchèque	618'304.31
Roumanie	145'971.11
Royaume-Uni	4'953'114.61
Slovaquie	221'223.35
Slovénie	86'933.89
Suède	747'404.11
<b>Total</b>	<b>56'129'569.55</b>

**Renseignements:**

Patrick Teuscher, responsable de la communication,  
Administration fédérale des contributions AFC  
tél. +41 58 464 90 00, [media@estv.admin.ch](mailto:media@estv.admin.ch)